



ORNEX
Commune du Pays de Gex

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021



SOMMAIRE – DOB 2021

- 1) Cadre juridique du DOB
- 2) Conjoncture économique
- 3) Loi de finance 2021
- 4) Budget Primitif 2021
 - Contexte local
 - Fonctionnement
 - Investissement
 - Endettement
 - Autofinancement
 - Indicateurs financiers
 - Engagements financiers – Garanties d'emprunt



1) Le cadre juridique du DOB

□ Le cadre juridique du DOB

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». La tenue d'un débat contradictoire constitue une formalité substantielle, en effet, la délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

○ Compte rendu de séance et publicité

Le DOB doit être relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

2) Conjoncture économique

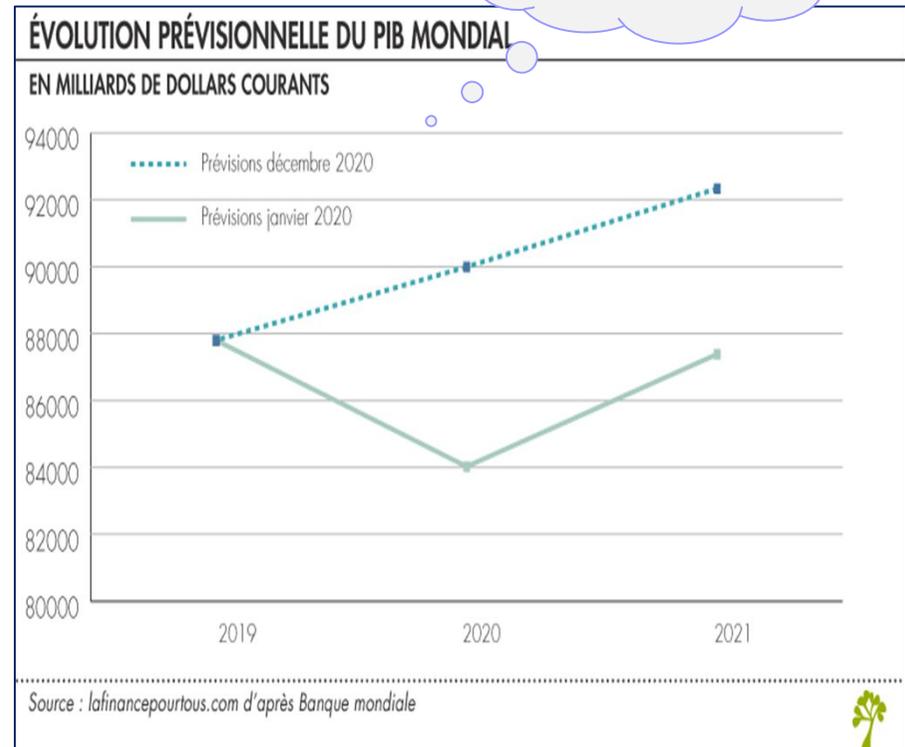
□ Les perspectives économiques au niveau mondial

La crise économique que traverse actuellement l'économie mondiale est la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ses dernières prévisions, la Banque mondiale prévoit que le PIB mondial n'atteindra que près de 84 000 Mds\$ en 2020 et 87 000 Mds\$ en 2021, soit une perte cumulée de plus de 10 000 milliards de dollars par rapport à la situation qui aurait prévalu sans pandémie.

Une manière de mesurer l'impact de la crise économique à court terme est de comparer l'évolution du produit intérieur brut (PIB) mondial suite à l'irruption de la pandémie à la situation qui aurait prévalu en son absence.

Comparons pour cela les prévisions de PIB mondial effectuées par la Banque mondiale en janvier 2020, soit avant la prise en compte du facteur Covid, et en décembre 2020. Dans ses projections de janvier 2020, l'institution basée à Washington prévoyait une croissance économique mondiale de 2,5 et 2,6 % respectivement en 2020 et 2021.

La Banque mondiale a révisé ses prévisions et anticipe désormais une chute de l'activité économique mondiale de 4,3 % en 2020, suivie d'un rebond estimé à 4 % en 2021.



2) Conjoncture économique / (2)

Ces 10 000 milliards de dollars (soit environ 8 200 milliards d'euros) sont autant de richesses non créées du fait de la pandémie. Ils correspondent peu ou prou à deux années de PIB de l'Allemagne.

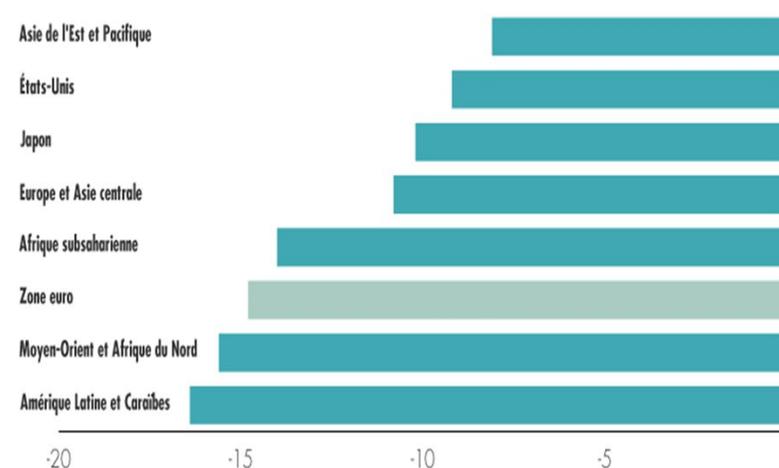
Une des caractéristiques de la crise économique actuelle est de toucher la quasi-intégralité des pays du globe.

La zone géographique la plus touchée est l'Amérique Latine/Caraïbes. La perte de richesses cumulée sur les deux années y atteint près de 16,5 % de son PIB d'avant crise. Suivent ensuite le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et la zone euro. Pour celle-ci la perte cumulée représente 14,8 % du PIB de 2019. La zone euro apparaît ainsi plus gravement touchée que les États-Unis par exemple, notamment du fait d'une récession plus sévère en 2020, avec un recul de l'activité économique anticipé, pour cette année-là, à 7,4 % au sein de la zone euro, contre 3,6 % outre Atlantique.

La zone de l'Asie de l'Est/Pacifique est celle qui devrait le moins souffrir, en termes économiques, avec une perte de richesses cumulée d'environ 8 % du PIB de 2019, alors même que la zone devrait connaître une croissance positive en 2020 et en 2021 avec une progression du PIB respectivement de 0,9 % et de 7,4 %.

PERTES DE RICHESSES EN 2020 ET 2021 RAPPORTÉES AU PIB 2019

EN %



Source : lafinancepourtous.com d'après Banque mondiale





2) Conjoncture économique / (3)

Quels effets à long terme de la récession actuelle ?

La perte de richesses évoquée jusqu'ici n'est que l'impact « immédiat » de la crise économique que nous traversons. Or, même lorsqu'elles sont de courte durée, les récessions peuvent avoir des effets à long terme sur les économies concernées. Etant donné l'ampleur de la récession actuelle provoquée par la pandémie de Covid-19, et bien qu'il soit encore trop tôt pour le quantifier, il est fort probable qu'elle continue à avoir un impact sur l'économie mondiale au-delà de **2023, année au cours de laquelle l'économie mondiale devrait avoir retrouvé son niveau d'activité d'avant Covid-19.**

Le premier facteur à prendre en considération ici est l'éducation. La pandémie actuelle perturbe, tout d'abord, les systèmes éducatifs à travers le monde. Les pertes de revenus liées à la récession devraient, ensuite, réduire les possibilités de poursuite d'études, notamment dans les pays où l'éducation supérieure est onéreuse. Il pourrait en résulter une moindre accumulation du capital humain, facteur important de la croissance économique.

En outre, l'investissement privé tend à être plus faible au cours des récessions, tandis que les mesures de soutien à l'économie réduisent la marge de manœuvre des Etats en matière d'investissement public. Or, un investissement plus faible aujourd'hui aura un effet négatif sur les capacités de production et la croissance économique de demain.

Enfin, une récession peut avoir des effets négatifs sur le rythme des innovations, sur le niveau de la demande globale (par exemple, si le chômage augmente sensiblement) ou encore les échanges internationaux. Il s'agit d'autant de facteurs susceptibles d'alourdir le coût économique de la récession actuelle.



2) Conjoncture économique / (4)

□ Les perspectives économiques au niveau européen

La crise économique, liée à la pandémie de Covid-19, que traverse actuellement l'immense majorité des pays, a été suivie d'une réponse, souvent forte, en termes de politique budgétaire. Le dernier rapport du Conseil national de productivité met en lumière les spécificités et l'hétérogénéité des mesures prises dans les principaux pays européens.

Covid-19 : quelle ampleur pour les plans de relance menés en Europe ?

De manière schématique, les pouvoirs publics peuvent intervenir sur la conjoncture économique en utilisant deux types d'instruments : la politique monétaire, d'une part et la politique budgétaire, d'autre part.

Au sein de la zone euro, la politique monétaire est menée, de façon unique, pour l'ensemble des pays membres, par la Banque centrale européenne (BCE). Celle-ci a notamment réagi, dès mars 2020, en réactivant son programme d'achats de titres, lui permettant d'injecter des liquidités dans l'économie et d'assouplir ainsi les conditions de crédit auxquelles sont confrontés les agents économiques tant privés, comme les entreprises, que publics, comme les États.

La politique budgétaire est, quant à elle – au moins à ce stade -, propre à chaque État. Elle consiste à augmenter les dépenses publiques et/ou à réduire les recettes de l'État, afin de relancer l'économie ou du moins atténuer les effets d'une récession. Le dernier rapport du Conseil national de productivité permet de comparer les politiques budgétaires menées dans 6 pays européens : la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Italie.

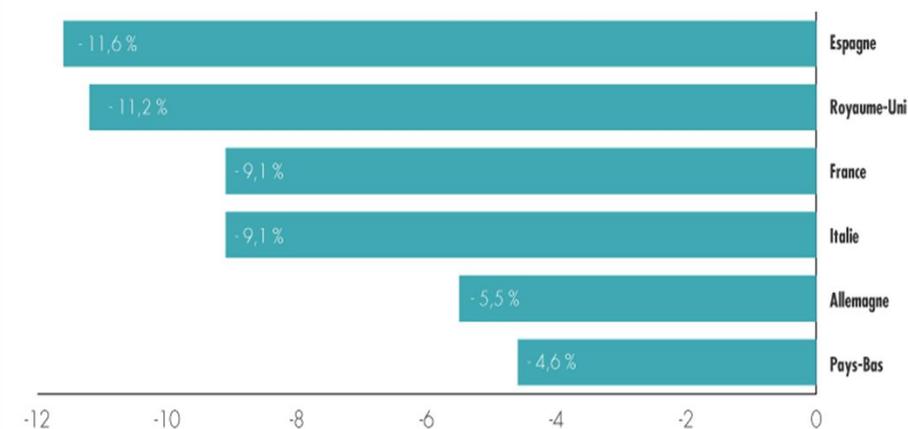
Composé de onze économistes, sa mission est d'analyser les déterminants et les évolutions de la productivité et de la compétitivité en France en tenant compte notamment des aspects liés à la zone euro.

A l'instar de la quasi-intégralité des nations du globe, ces 6 pays ont connu une forte récession au cours de l'année 2020. Selon des données encore provisoires, publiées en décembre dernier par l'OCDE, ce groupe de 6 pays devrait connaître un recul de son produit intérieur brut (PIB) de 8,5 % en moyenne. Ce chiffre cache de fortes disparités selon les économies. Ainsi, la chute de l'activité économique devrait atteindre 11,6 % en Espagne contre, « seulement », 4,6 % aux Pays-Bas. Il s'agit, quoi qu'il en soit, d'une récession d'une ampleur sans équivalent dans l'histoire moderne de ces économies.

2) Conjoncture économique / (5)

PROGRESSION ESTIMÉE DU PIB EN 2020

EN % PAR RAPPORT À 2019

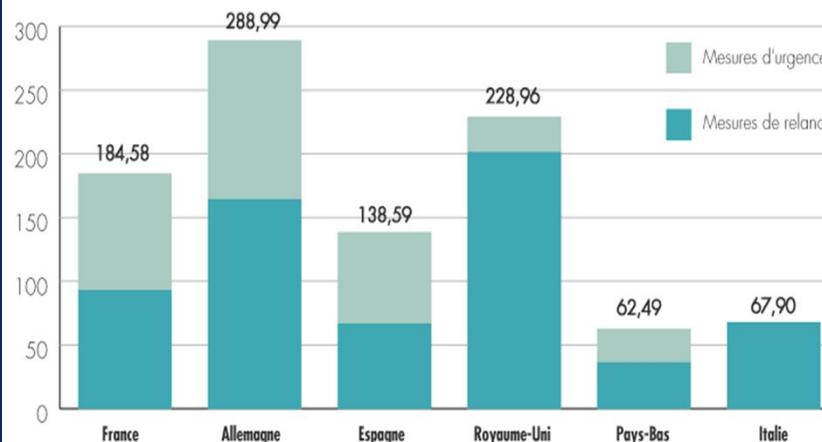


Source : lafinancepourtous.com d'après OCDE, prévisions décembre 2020



MONTANT DES ANNONCES DE MESURES BUDGÉTAIRES

EN MILLIARDS D'EUROS



Source : lafinancepourtous.com d'après Conseil national de la productivité



Devant cette crise, chacun de ces 6 pays a réagi en utilisant des outils de politique budgétaire. Ceux-ci sont de deux types. Le rapport du CNP distingue, en effet :

- les mesures d'urgence dont le but est de protéger l'appareil productif
- les mesures de relance destinées à stimuler l'économie

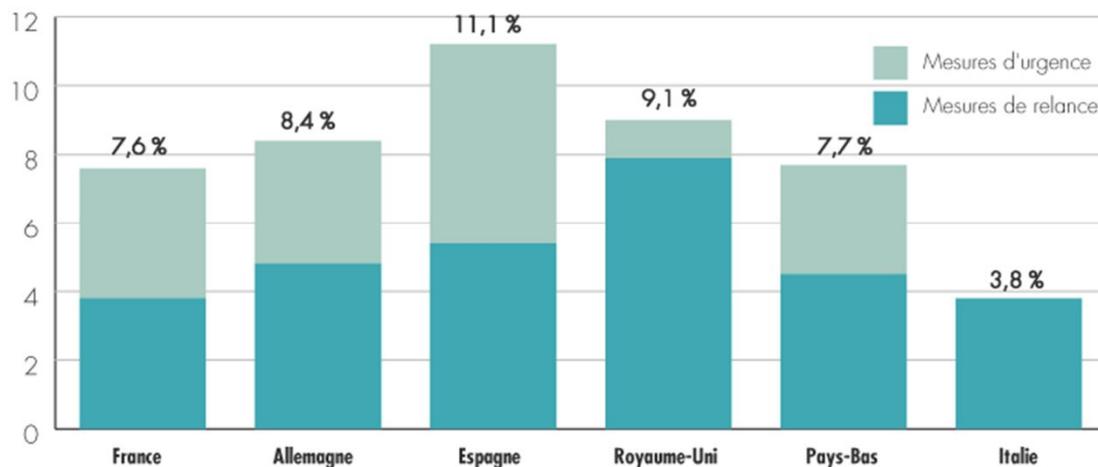
La France, avec des mesures budgétaires représentant 184,6 milliards d'euros (93,1 pour les mesures d'urgence et 91,5 pour les mesures de relance) soit 7,6 % du PIB, se situe dans une moyenne basse au sein de ce groupe de 6 pays. En termes absolus, c'est l'Allemagne qui domine ce classement avec des mesures annoncées approchant les 290 milliards d'euros. Les Pays-Bas ferment la marche avec 62,5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires annoncées.

2) Conjoncture économique / (6)

Il importe toutefois de mettre en relation les montants annoncés avec la taille de l'économie concernée. Un plan de 100 milliards d'euros n'aura, par exemple, pas le même impact si un pays génère chaque année une richesse de 1000 ou de 10 000 milliards d'euros. En termes relatifs, les mesures d'urgence et de soutien annoncées en France représentent 7,6 %, soit un niveau à peu près équivalent à celui des Pays-Bas. Dans ce contexte, l'effort fourni par l'Espagne (11,1 % de son PIB) apparaît comme largement supérieur. En dernière position figure l'Italie dont les mesures budgétaires annoncées ne représentaient que 3,8 % de son PIB.

MONTANT DES ANNONCES DE MESURES BUDGÉTAIRES

EN % DU PIB



Source : lafinancepourtous.com d'après Conseil national de la productivité



2) Conjoncture économique / (7)

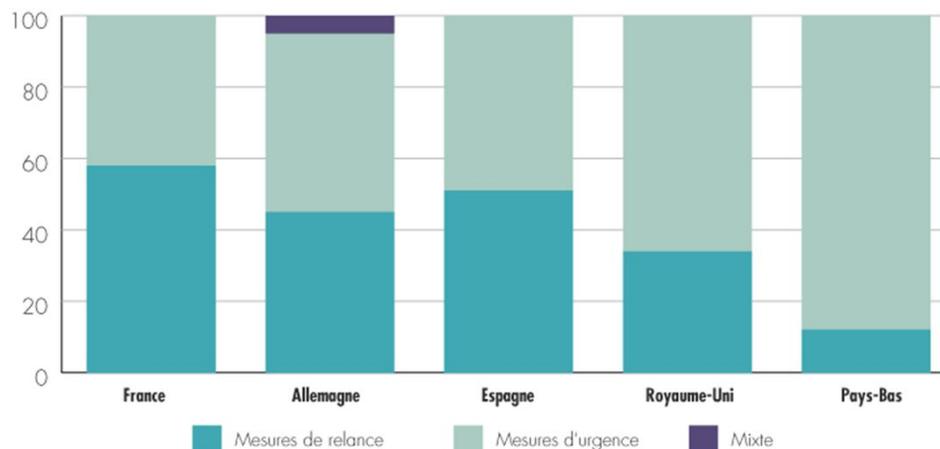
- Plans de relance en Europe : politiques d'offre ou de demande ?

Le rapport du CNP permet également d'apprécier si les plans de relance mis en œuvre dans ces pays européens relèvent davantage d'une politique de la demande, ou au contraire d'une politique de l'offre. Des mesures ciblées vers la demande, comme par exemple l'augmentation des minima sociaux décidée au Royaume-Uni, vise à stimuler l'économie, via une relance de la demande des ménages principalement. Une politique de l'offre est, quant à elle, orientée vers les entreprises et ambitionne d'agir sur l'activité économique grâce à la restauration des marges et de l'investissement de celles-ci.

Les aides et subventions en faveur des entreprises contraintes de fermer leurs portes suite aux mesures sanitaires entrent, par exemple, dans cette dernière catégorie.

AFFECTATION DES PLANS DE RELANCE

EN %



Source : lafinancepourlous.com





2) Conjoncture économique / (8)

Comme évoqué par certains économistes lors de sa présentation par le gouvernement en septembre dernier <https://www.lafinancepourtous.com/2020/09/15/pandemie-de-covid-19-presentation-du-plan-de-relance-francais/>, le plan de relance français fait la part belle à l'offre. Le CNP calcule, en effet, que près de 58 % des mesures qu'il contient relèvent d'une politique de l'offre. Le pari du gouvernement est qu'il est plus utile pour la reprise économique de viser à améliorer l'investissement des entreprises et à faciliter les nouvelles embauches, plutôt que de stimuler la consommation des ménages.

D'autres pays européens ont, en revanche, fait des choix différents. C'est le cas notamment des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui consacrent respectivement 89 % et 67 % de leurs plans de relance respectifs à des mesures orientées vers la demande. A mesure que ces plans de relance seront mis en œuvre – ils contiennent généralement des mesures étalées sur plusieurs années –, il sera intéressant d'évaluer leur efficacité relative sur la reprise de l'activité économique dans ces pays.

2) Conjoncture économique / (9)

□ Les perspectives économiques en France

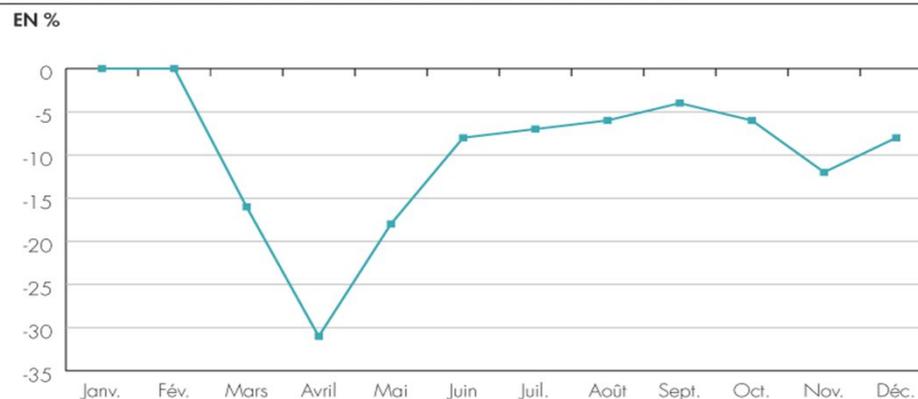
Les prévisions, tant de la Banque de France que de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), actent, tout d'abord, le fait que l'année 2020 sera pour l'économie française celle d'une récession d'une ampleur jamais vue depuis la création de la comptabilité nationale. Les deux institutions prévoient, en effet, un recul de l'activité économique de l'ordre de 9 % pour l'année 2020. Avant cela, c'est la récession de 2009, provoquée par la crise des *subprimes*, qui apparaissait comme la crise la plus forte en termes de variation du produit intérieur brut (PIB) avec une baisse de « seulement » 2,9 %.

Selon les calculs de l'INSEE, l'activité économique serait au dernier trimestre 2020 en recul de près de 8 % par rapport à la situation au cours de la même période en 2019. La chute devrait atteindre environ 12 % pour le mois de novembre et 8 % pour décembre.

Il apparaît ainsi que le second confinement a été moins coûteux économiquement que le premier. D'après l'INSEE, l'activité économique avait été, en effet, en retrait, en avril 2020, seul mois « complet » de confinement, d'environ 30 % par rapport à un niveau de production d'avant crise.

L'impact de ce second confinement sur l'activité économique est donc moins élevé qu'un temps craint. Certains secteurs ont, en effet, pu cette fois-ci conserver un niveau d'activité, certes en deçà d'une période hors Covid, mais plus élevé qu'au printemps dernier. Alors que la construction avait, par exemple, subi une chute de son activité de 31,1 % au cours du second trimestre, le recul n'était plus que de 9 % par rapport à la situation d'avant crise au cours du dernier trimestre 2020.

PERTES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MENSUELLES ESTIMÉES



Source : lafinancepourtous.com d'après Insee



2) Conjoncture économique / (10)

o Quelles perspectives pour 2021 et 2022 ?

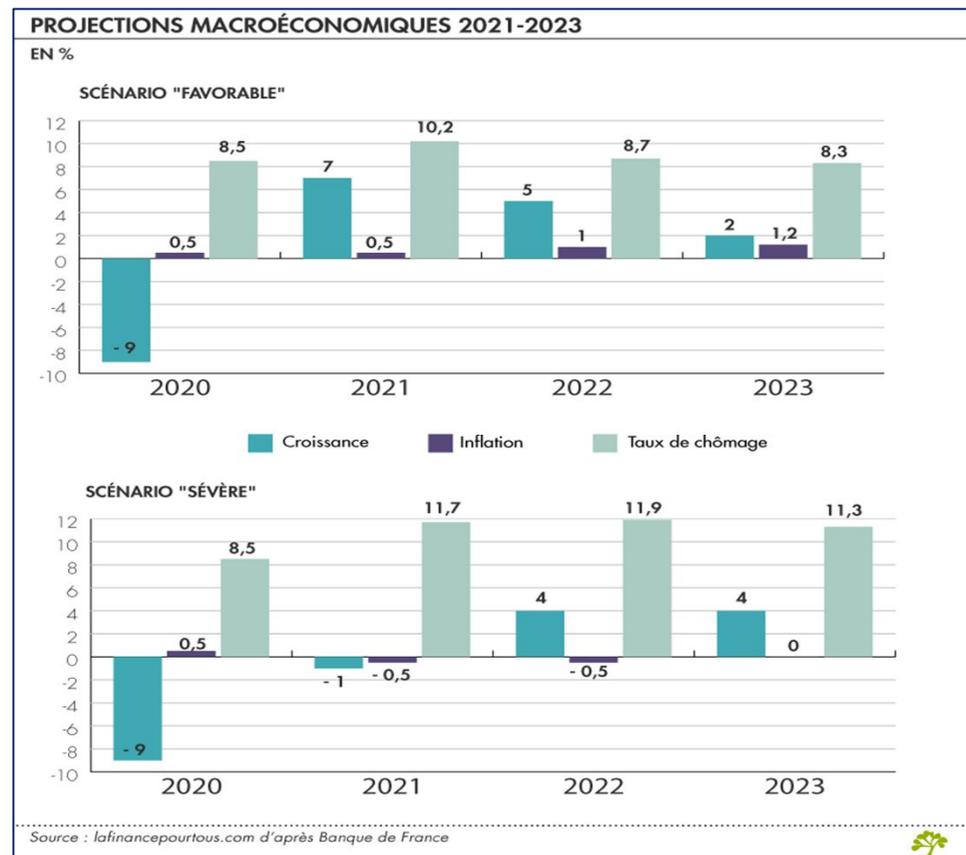
Dans ce contexte, l'INSEE ne fournit pas de prévisions de croissance pour les deux prochaines années. Il indique, toutefois, s'attendre à un rebond de respectivement 3 % et 2 % au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021. Au total, il est possible d'espérer, selon l'INSEE, d'atteindre en juin 2021 un niveau d'activité économique inférieur de 3 % à celui de fin 2019.

La Banque de France travaille à partir de deux scénarios : un dit « favorable », le second plus « sévère ».

Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins.

Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années. Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %. Autrement dit, la France devra attendre mi-2022 pour retrouver son niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019. L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.

Le PIB français devrait reculer de 9 % en 2020, mais pourrait progresser de 7 % l'année suivante.





2) Conjoncture économique / (11)

- **Vers une forte augmentation du chômage en 2021**

Quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021. Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passe de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État, comme par exemple le chômage partiel.

Toutefois, la récession devrait, à terme, se traduire par de nombreuses destructions d'emplois et de faillites. La Banque de France anticipe qu'au total près de 760 000 emplois seront détruits au cours de la seule année 2021. Par ailleurs, une note récente du Conseil d'Analyse Économique (CAE) estime que le risque de défaillance des entreprises augmentera de 26 % en 2021. Relative bonne nouvelle dans ces sombres perspectives : la Banque de France prévoit, à partir de la fin 2021, une amélioration sur le front de l'emploi, consécutive au rebond de l'activité économique. Néanmoins, avec un taux estimé de 8,9 % fin 2023, le chômage devrait rester durablement élevé et supérieur au niveau de 2019.

3) Loi de finance 2021 / Mesures impactant les dotations des collectivités

❑ Transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales

- Ils représentent 104 Mds € soit une baisse de 10 % par rapport à 2020.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) atteint 26,758 Mds€ soit un montant stable par rapport à 2020.

❑ Nouveaux prélèvements sur les recettes de l'État en hausse de 5,2%

○ Bloc communal et EPCI

Compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020 : 510 M€

Compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels : 3,3 Mds€

Compensation aux contributeurs du FNGIR* subissant une perte de CFE* > 70 % depuis 2012 : 900 K€

○ Départements

Compensation versée au fonds de péréquation des DMTO* : 60 M€

○ Toutes collectivités

Abandon des loyers consentis à des entreprises : 10 M€

Montant attribué à chacun = 50% de la somme totale des loyers abandonnés

**FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources*

**CFE : Cotisation foncière des entreprises*

**DMTO : Droits de mutation à titre onéreux*

3) Loi de finance 2021 / Mesures impactant les dotations des collectivités (2)

❑ **Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales du bloc communal**

Dans la lignée de la 3ème loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, compensation des pertes de recettes fiscales du bloc communal à hauteur de 200 M€ dont les modalités sont :

- Un minimum de 1 000 € pour chaque collectivité éligible
- 1^{er} acompte début 2021
- Ajustement en 2022 en fonction du montant définitif

❑ **Dotations d'intercommunalité**

Son montant s'élève à 1,6 Mds € en 2021. Elle correspond à la réduction du prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Pour en bénéficier, les collectivités doivent répondre à la conditions suivante :

- Recettes réelles de fonctionnement de l'année < 5% minimum au montant de 2015

❑ **Soutien à l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se chiffrent à 1,8 Mds € dont :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) sera de 212 M€.



3) Loi de finance 2021 / Mesures impactant les dotations des collectivités (3)

□ Fonds de compensation de la TVA

Entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA en 2021
Eligibilité en fonction de l'imputation comptable
S'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation
Mise en œuvre progressive sur 3 ans

La commune d'Ornex perçoit le FCTVA en N+2 et bénéficiera donc de l'automatisation seulement en 2023. L'intérêt de l'automatisation est double :

- économie de 3 jours de travail pour la constitution du dossier
- sécurisation des données qui limite le risque d'une perte de FCTVA

Elargissement des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA

Après les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, puis les dépenses d'entretien des réseaux ; élargissement aux dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Pour les collectivités percevant le FCTVA	Mise en œuvre au 01/01
l'année même de la dépense	2021
en N+1	2022
en N+2	2023

3) Loi de finance 2021 / Mesures liées à la péréquation

□ Péréquation verticale

Les crédits augmentent de 220 M€ en 2021.

en M€	Montants 2021	Hausse 2020 / 2021
GROUPEMENTS		
Dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 471	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 782	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM)*	1 523	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 447	+ 220

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

3) Loi de finance 2021 / Mesures fiscales

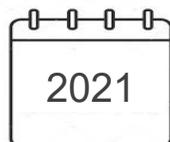
□ Baisse des impôts de production

L'objectif est de réduire de façon pérenne les impôts de production payés par les entreprises.

- Pour favoriser la relance économique
- Pour améliorer la compétitivité des entreprises
- **La baisse de ces impôts de production se chiffre à 10 Mds €**

□ Suppression de la taxe d'habitation et réforme fiscale

○ Quand ?



**Mise en œuvre de la
réforme fiscale**



**Suppression définitive de la TH sur
les résidences principales**

○ Comment ?

Pour les 20% des ménages encore soumis au paiement de la TH, l'exonération sera progressive sur 3 ans et le paiement des 20% sera affecté intégralement au budget de l'Etat.

L'exonération sera étalée de la façon suivante :

- 30% en 2021
- 65% en 2022
- 100% en 2023

3) Loi de finance 2021 / Mesures fiscales

- ❑ Suppression de la taxe d'habitation et réforme fiscale



Mise en œuvre de la réforme fiscale



3) Loi de finance 2021 / Mesures fiscales

□ Simplification de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)





4) Budget primitif 2021 / Contexte local

- ❑ Programme d'investissement important pour accompagner la hausse de la population (collège, 3^{ème} école, voies cyclables, aménagement routier, rénovation de bâtiments, acquisition foncière...);
- ❑ La crise sanitaire liée à la Covid 19 a généré des dépenses de fonctionnement imprévues (masques, gel et produits de désinfection...) et des baisses sensibles de recettes sur les activités périscolaires;
- ❑ Réforme fiscale sur les « Impôts et taxes » dont l'impact sur les finances communales demeure encore flou (perte potentiel de l'aspect dynamique de la taxe d'habitation);

4) Budget primitif 2021 / Fonctionnement (1)

□ Recettes de fonctionnement

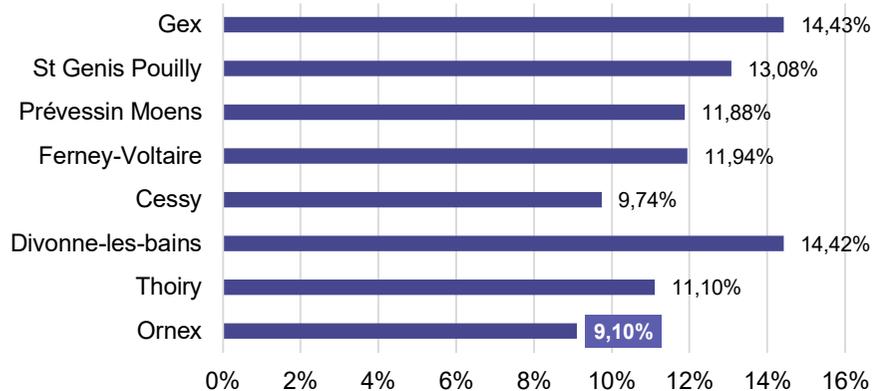
- Evolution des bases fiscales de la taxe foncière : elles ont progressé de 3% entre 2019 et 2020 et devraient poursuivre leurs croissances à un rythme mesuré;

Bases fiscales	2 018	2 019	2 020
TH*	10 476 737 €	10 883 306 €	11 300 000 €
TFPB	6 342 293 €	6 579 491 €	6 781 000 €
TFPNB	17 670 €	17 756 €	15 735 €

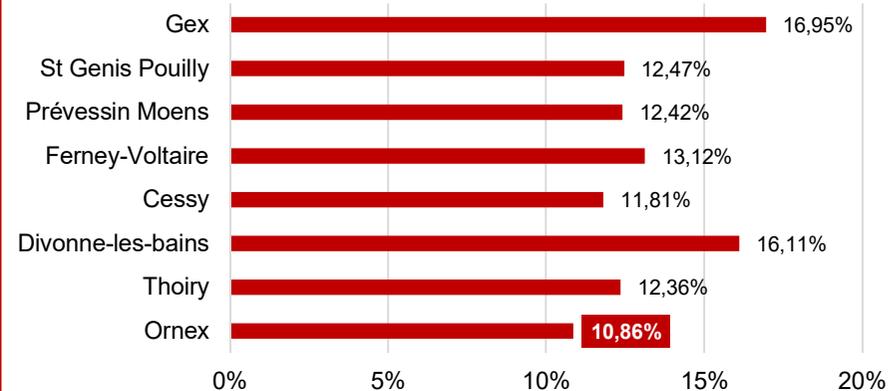
*La TH est neutralisée par la réforme fiscale

- Taux d'imposition comparatifs (communes du Pays de Gex) : comme le montre le graphique ci-dessous, la commune d'Ornex se place parmi les communes ayant un taux de TFPB le plus faible. Ceci renforce son attractivité mais limite ses ressources financières pour faire face aux enjeux des années à venir. A titre d'exemple, si le taux était porté à 13%, les recettes fiscales augmenteraient d'environ 300 000 €.

Comparaison des taux de TF



Comparaison des taux de TH



4) Budget primitif 2021 / Fonctionnement (2)

- Les concours de l'Etat : l'orientation à la baisse de la DGF (dotation global de fonctionnement) pèse sur les recettes même si la baisse est anticipée. Les autres concours de l'Etat sont stables. Les allocations compensatrices sur la TH va disparaître.

Concours de l'Etat	2018	2019	2020
DGF	221 758	214 755	190 159
DSR	52 166	53 194	54 330
Allocations compensatrices (TH et TF)	58 147	53 784	58 966
Total	332 071	321 733	303 455

- Autres dotations : la compensation financière genevoise (CFG) est en hausse pour 2021 de 9,72% pour atteindre 1 526 523 €, soit un record. Compte tenu de ses modalités de calcul, ce montant ne tient pas compte des licenciements induits par la crise. Il convient donc d'anticiper une baisse sensible de la CFG dès 2022, laquelle pourrait mettre un certain temps pour revenir à son niveau de 2020.

Dotations	2 018	2 019	2 020
CFG	1 214 436 €	1 279 405 €	1 391 336 €
Evolution		+ 5,35%	+ 8,75%

4) Budget primitif 2021 / Fonctionnement (3)

- L'analyse des recettes de fonctionnement permet de conclure que le potentiel de hausse ne peut provenir que de la CFG et de l'évolution positive des bases fiscales de la taxe foncière. En effet, les attributions de compensation versées par la CAPG stagnent à 95 516 € et la dotation de solidarité communautaire (DSC) n'est plus versée depuis 2020.
- Il convient de rappeler que la CFG devrait connaître un essoufflement important dès 2022 en raison des licenciements des frontaliers. Son retour à un niveau de 2020 ne doit pas être anticipé avant plusieurs années du fait de la réorganisation des méthodes de travail et des changements de stratégie sur certains secteurs d'activité.
- La réforme de la taxe d'habitation enlève à la commune d'Ornex, la dynamique des bases liée au développement immobilier sur notre territoire. Ornex continuera à profiter de la dynamique des bases seulement sur la taxe foncière. **Historiquement, ses niveaux de taux très attractifs pour la population, pénalise la commune du fait d'une compensation de la taxe d'habitation a un niveau faible (le taux de TH d'Ornex est le plus bas des communes du Pays de Gex).**
- **Actionner le levier fiscal sur la taxe foncière pour préparer la commune au financement de ses investissements apparaît comme nécessaire, au risque de voir la dette s'envoler (arbitrage entre endettement et fiscalité).**

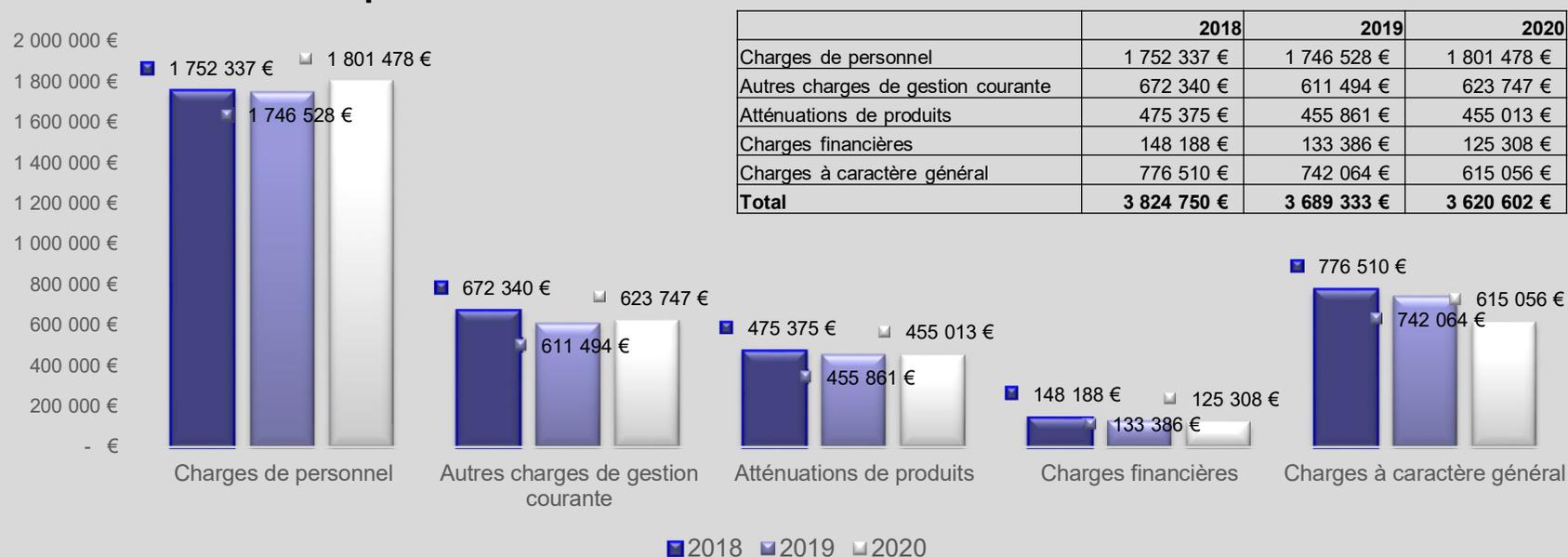
Chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020
sous total 013 – Atténuation de charges	28 862 €	30 927 €	43 099 €
sous total 70 – Produits des services, du domaine et ventes	558 053 €	594 250 €	351 644 €
sous total 73 – Impôts et taxes	2 072 298 €	2 119 899 €	2 251 850 €
sous total 74 – Dotations, subventions et participations	1 640 481 €	1 682 628 €	1 768 306 €
sous total 75 – Autres produits de gestion courante	50 821 €	54 456 €	54 039 €
sous total 76 – Produits financiers	2 €	2 €	1 €
sous total 77 – Produits exceptionnels	8 325 €	38 249 €	6 398 €
Total	4 358 841 €	4 520 409 €	4 475 336 €

4) Budget primitif 2021 / Fonctionnement (4)

□ Dépenses de fonctionnement

- Globalement, les dépenses sur les principaux chapitres constituant les dépenses réelles de fonctionnement sont sous contrôle avec une légère baisse entre 2019 et 2020;
- La nécessité de pourvoir un certain nombre de postes de travail laissés vacants, va peser en 2021 sur les charges de personnel (Chapitre 012) de façon sensible, de l'ordre de 250 000€;
- Le montant des dépenses à caractère générale (Chapitre 011) sera probablement impacté par le contexte de crise sanitaire mais dans une moindre mesure que 2020 (pression économique limitant la décision d'un confinement);
- Concernant le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), son évolution reposera sur la volonté de soutenir le secteur associatif et social (CCAS) et sur la contribution aux charges du SIVOM;

Evolution des dépenses de fonctionnement



4) Budget primitif 2021 / Investissement

Les principales recettes d'investissements (hors emprunt)

- Chapitre 13, subventions d'investissement : 550 K€
- Chapitre 10, dotations et fonds divers dont :
 - FCTVA pour 350 K€
 - Taxe d'aménagement : 130 K€
 - PUP : 700 K€ (à confirmer)
- Excédents d'investissement reportés : 528 K€
- Excédents de fonctionnement : 686 K€ (dont 612 K€ au titre de 2020)

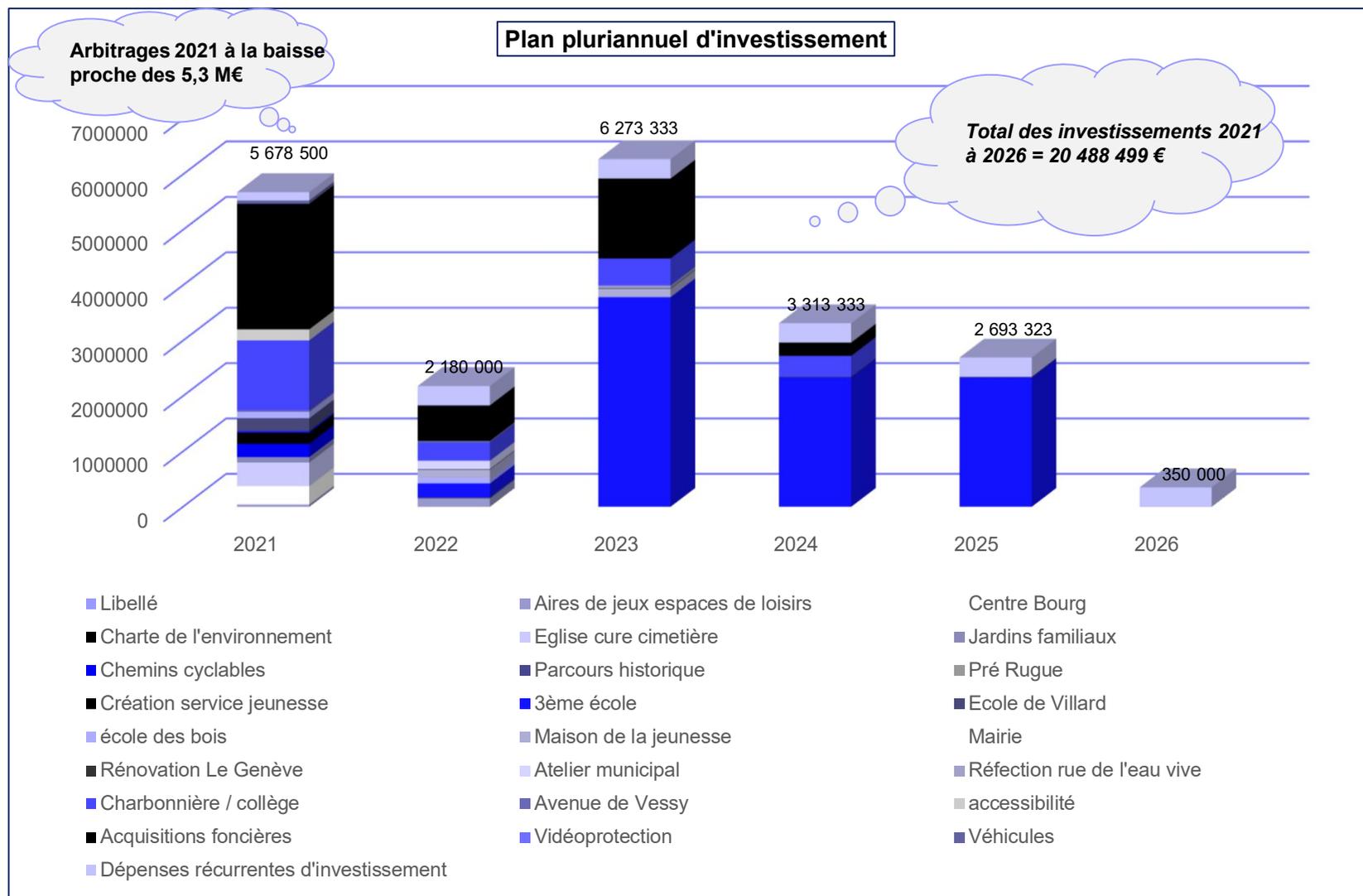
Estimations des recettes d'investissement : 2 944 K€

Les principales dépenses d'investissement

- Aménagement du carrefour RD 1005 / Rue de Bėjoud : 1 100 K€
- Travaux d'aménagement divers : 230 K€
- Acquisitions foncières : 2 135 K€
- Travaux de l'église et de la cure : 170 K€
- Achat de véhicules : 70 K€
- Diverses dépenses d'investissements : 1 595 K€

Estimations des dépenses d'investissement : 5 300 K€

4) Budget primitif 2021 / Investissement (2)



4) Budget primitif 2021 / Endettement

- Le niveau de la dette est cohérent avec le niveau des investissements nécessaire pour accompagner le développement de la commune. Le taux moyen est faible et devrait sensiblement baisser dans les années à venir du fait de la sortie de prêts à taux fixe jugés élevés dans le contexte actuel. Par ailleurs, la diversification des prêteurs a permis de nouer des relations avec les principales banques présentes sur le marché du financement des collectivités locales.

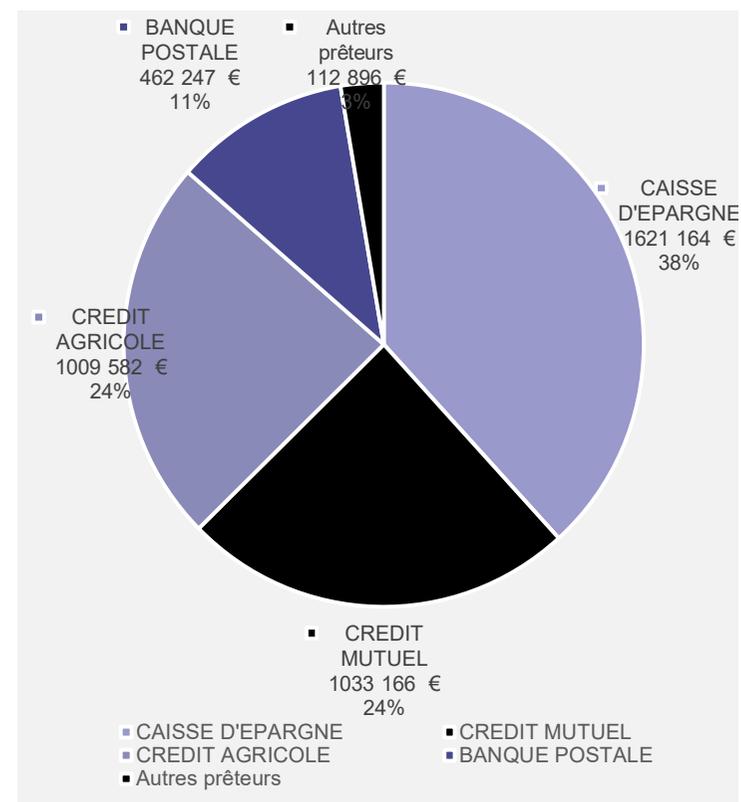
Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 239 054 €	2.75 %	9 ans et 11 mois	5 ans et 4 mois	13

Indexation de la dette

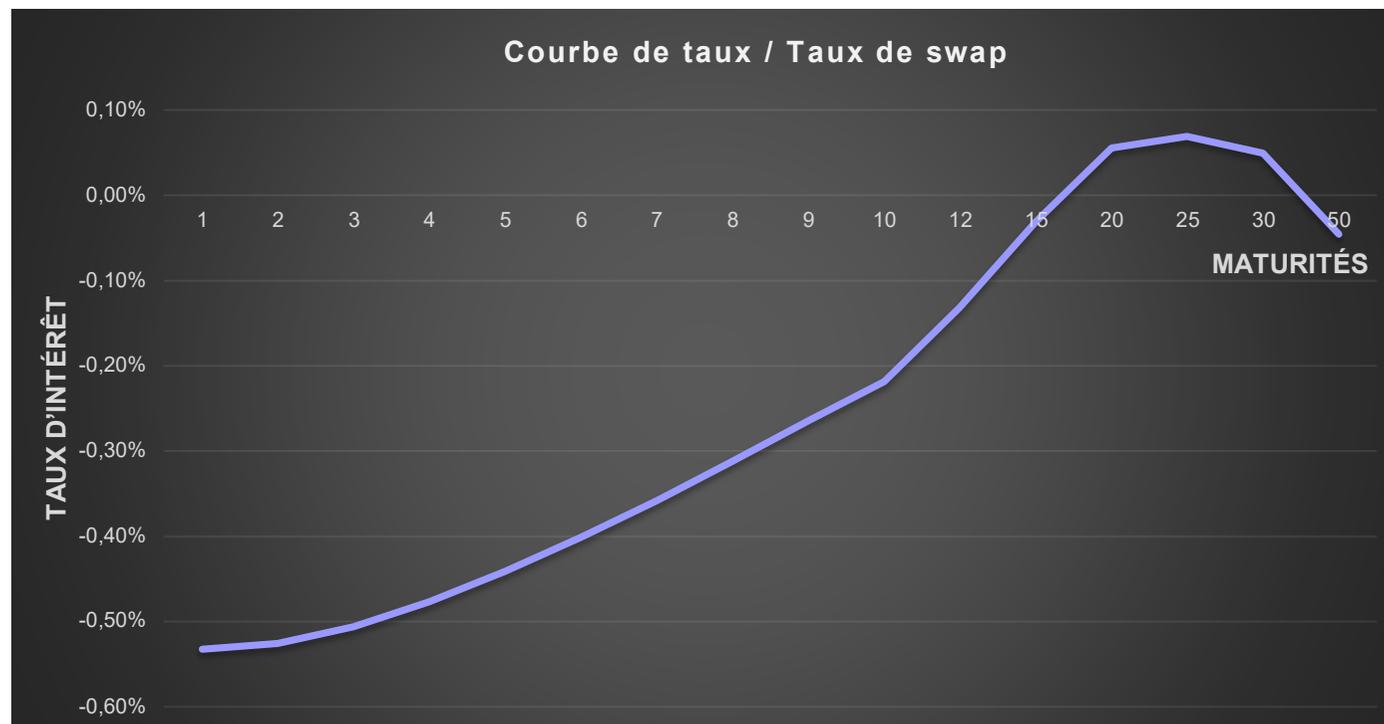
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	4 157 592,04 €	98.08 %	2.79 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	81 462,25 €	1.92 %	1.01 %
Ensemble des risques	4 239 054,29 €	100.00 %	2.75 %

Dette par prêteur



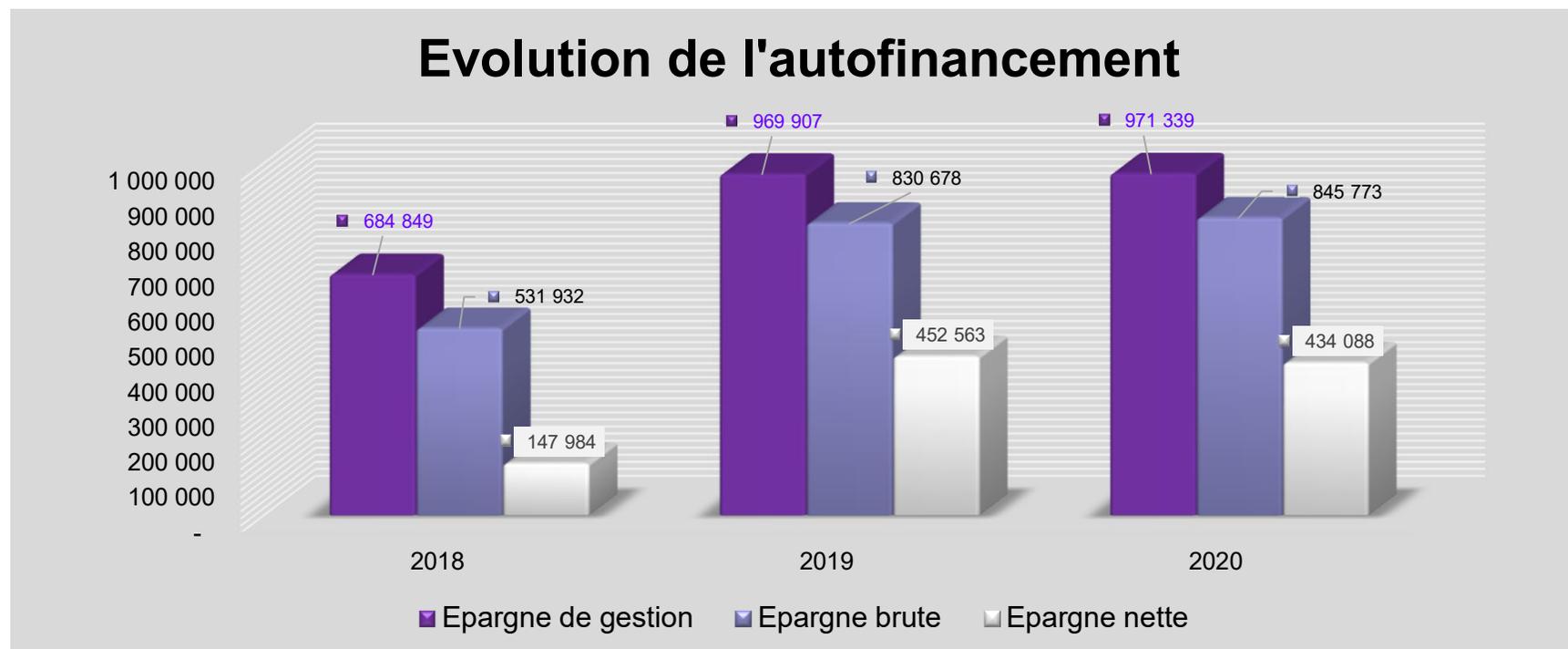
4) Budget primitif 2021 / Endettement (2)

- La pentification de la courbe des taux est un indicateur des anticipations sur l'évolution des taux d'intérêt futurs. Les collectivités locales sont des emprunteurs récurrents sur le marché des taux à long terme, d'où la nécessité de suivre les taux d'intérêt. Selon les prévisions de la Banque de France et des grands organismes de prévisions statistiques, les taux ne devraient remonter que très progressivement d'ici à 2023.
- Ornex devrait ainsi pouvoir financer ses investissements à des conditions très attractives d'autant plus que les banques analysent les indicateurs financiers de santé financière des collectivités locales et qu'elles attribuent des sur-marges en cas de dégradation. La préservation d'une épargne nette positive est un gage pour obtenir d'excellentes conditions de financement.



4) Budget primitif 2021 / Autofinancement

- Il convient de rappeler que la fonction de l'épargne nette est de financer le remboursement du capital de la dette. En 2020, le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 411 685 €. En phase de fort investissement et malgré les effets de la crise sanitaire sur les finances communales, Ornex a réussi à maintenir un haut niveau d'autofinancement net, comparable à celui de 2019. Les efforts de rigueur financière seront poursuivis sous contraintes des investissements 2021 programmés.



4) Budget primitif 2021 / Indicateurs financiers

○ Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes de fonctionnement

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, il permet d'appréhender la performance financière d'une commune ainsi que sa solvabilité à court et moyen terme.

Ratio 2020 = 18,9%

Moyenne de la strate 2019 = 18,04%

○ Taux d'endettement = encours de dette au 31.12 / recettes de fonctionnement

Ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses recettes de fonctionnement.

Ratio 2020 = 99%

Moyenne de la strate 2019 = 72,3%

○ Capacité de désendettement = encours de dette au 31.12 / épargne brute

Ce ratio permet d'estimer en combien d'années la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

Ratio 2020 = 5,23

Moyenne de la strate 2019 = 4,3

○ Ratios de fiscalité

○ Taxe d'habitation :
336€ / hab

○ Moyenne de la strate
: **332€ / hab**

○ Taxe sur le FB :
164€ / hab

○ Moyenne de la strate
: **360€ / hab**

○ Taxe sur le FNB :
5€ / hab

○ Moyenne de la strate
: **15€ / hab**

○ Valeur locative :
5707€ / hab

○ Moyenne de la strate
: **3370€ / hab**

○ Poids total de la
fiscalité sur les
ménages : **505€ / hab**

○ Moyenne de la strate
: **706€ / hab**